

L'Office Djiboutien de La Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)



Avis d'Immatriculation et de Modification au registre du commerce et des sociétés (RCS).

Dénomination sociale : « MODERNE TRANSPORT » SARL

Siège social: DJIBOUTI

Représentant: Me ALI MOUSSA MOHAMED

Adresse: Avenue Mahamoud Haid, Plateau du Marabout. BP: 1774- DJIBOUTI

Date & Heure de la modification : 25/02/2025 à 08H40 N° d'immatriculation au registre analytique : 12395/B/SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification: CESSION DE PARTS SOCIALES/CHANGEMENT DE LA GERANCE

Statut actuel en ce qui concerne la (ou les) modification(s) demandée(s) :

Le capital de la société est fixé à la somme de **1.400 000 FDJ** (un million quatre cent mille Francs Djibouti) divisé en **140 parts** sociales de **10 000 FDJ** (dix mille Francs Djibouti) chacune, entièrement libérées, souscrites et attribuées comme suit :

-	M.ADEN MOHAMED HOUMED	20 parts soit 200.000 FDJ
-	M. ABDOULKADER HELAF ISSA	
-	M. ABOKAR MOHAMED HOUMED	20 parts soit 200.000 FDJ
-	M. HATE HOLLA MOUSSA	
-	M. HASSAN HELAF ISSE	
-	M. HOUMAD HASSAN HOUMAD	20 parts soit 200.000 FDJ
-	M. WAHIB ABDOULKADIR MOHAMED	20 parts soit 200.000 FDJ

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/12/2024 et de l'acte de cession de parts sociales de la société « MODERNE TRANSPORT » SARL en date du 09/02/2025, déposés et authentifiés par Me ALI MOUSSA MOHAMED, il a été décidé de procéder aux modifications suivantes :

I- CESSION DE PARTS SOCIALES:

- M. ABDOULKADER HELAF ISSA cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à M. ADEN MOHAMED HOUMED qui accepte, la totalité des 20 parts de 10. 000 FDJ(dix mille Francs Djibouti) qu'il détient dans le capital de la société « MODERNE TRANSPORT» SARL.
- M. HASSAN HELAF ISSE cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à M. ADEN MOHAMED HOUMED qui accepte, la totalité des 20 parts de 10. 000 FDJ(dix mille Francs Djibouti) qu'il détient dans le capital de ladite société.
- M. HATE HOLLA MOUSSA cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à M. ADEN MOHAMED HOUMED qui accepte, 3 parts de 10.000 FDJ (dix mille Francs Djibouti) qu'il détient dans le capital de ladite société.
- M. HATE HOLLA MOUSSA cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à M. ABOKAR MOHAMED HOUMED qui accepte, 17 parts de 10. 000 FDJ (dix mille Francs Djibouti) qu'il détient dans le capital de ladite société.
- M. WAHIB ABDOULKADIR MOHAMED cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à M. ABOKAR MOHAMED HOUMED qui accepte, 5 parts de 10. 000 FDJ (dix mille Francs Djibouti) qu'il détient dans le capital de ladite société.
- M. WAHIB ABDOULKADIR MOHAMED cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à M. OUMAR IDRISS ISMAEL qui accepte, 15 parts de 10. 000 FDJ (dix mille Francs Djibouti) qu'il détient dans le capital de ladite société.
- M. HOUMAD HASSAN HOUMAD cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à M. OUMAR IDRISS ISMAEL qui accepte, la totalité des 20 parts de 10. 000 FDJ (dix mille Francs Djibouti) qu'il détient dans le capital de ladite société.
- Le prix de la cession a été payé au comptant par les cessionnaires aux cédants qui le reconnaissent et lui en donnent bonne et valable quittance, c'est-à-dire par Monsieur ADEN MOHAMED HOUMED, Monsieur ADEN MOHAMED HOUMED, Monsieur OUMAR IDRISS ISMAEL la somme de 1,400.000 FDJ (UN MILLION QUATRE CENT MILLE FRANCS DJIBOUTI)

• Conséquences sur la répartition des apports et du capital :

II- CHANGEMENT DE LA GERANCE

Monsieur ADEN MOHAMED HOUMED est nommé gérant de la société « MODERNE TRANSPORT » SARL en remplacement Monsieur ABOKAR MOHAMED HOUMED gérant démissionnaire.

Dénomination sociale : « MABLA TRANSIT » SARL

Siège social: DJIBOUTI

Représentant: Me HAWA AHMED DINI

Adresse: Rue D'Ethiopie 1^{er} étage de l'immeuble Modarek **Date & Heure de la modification**: 25/02/2025 à 09H50 N° d'immatriculation au registre analytique: 21662/B/SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification: CESSION DE PARTS SOCIALES /NOMINATION DES COGERANTS

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Le capital de la société est fixé à la somme de **1.000.000 FDJ** (un million de Francs Djibouti) divisé en **100** parts sociales de **10.000 FDJ** (dix-mille Francs Djibouti) chacune, entièrement libérées, souscrites et attribuées comme suit :

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite à l'avenant aux statuts de la société « MABLA TRANSIT » SARL en date du 19/02/2025, déposé et authentifié par Me HAWA AHMED DINI, il a été décidé de procéder aux modifications suivantes :

I- CESSION DE PARTS SOCIALES :

Monsieur MOHAMED-NOUR ALI ABDALLAH cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à Monsieur ALI ISSE ALI qui accepte, 25 parts de 10.000 FDJ (dix mille Francs de Djibouti) qu'il détient dans le capital de la société « MABLA TRANSIT » SARL.

Monsieur ABDOULAKDER YOUSSOUF OMAR cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à Monsieur CHAMSADIN AHMED MOHAMED qui accepte, 25 parts de 10.000 FDJ (dix mille Francs de Djibouti) qu'il détient dans le capital de ladite société.

Les présentes cessions ont été consenties et acceptées moyennant le prix de principal de 500.000 FDJ.

Les présentes cessions ont été payées au comptant par les cessionnaires aux cédants qui les reconnaissent et leur en donnent bonne et valable quittance.

Le paiement a été fait hors la présence du notaire qui n'a fait que transcrire les déclarations des parties.

• Conséquences sur la répartition des apports et du capital :

- M. MOHAMED-NOUR ALI ABDALLAH 25 parts soit 250.000 FDJ
- M. ABDOULAKDER YOUSSOUF OMAR 25 parts soit 250.000 FDJ
- M. ALI ISSE ALI 25 parts soit 250.000 FDJ
- M. CHAMSADIN AHMED MOHAMED 25 parts soit 250.000 FDJ
TOTAL 100 parts soit 100.000 FDJ

II- NOMINATION DES COGERANTS

Messieurs MOHAMED-NOUR ALI ABDALLAH, ABDOULAKDER YOUSSOUF OMAR et CHAMSADIN AHMED MOHAMED sont nommés en qualité de cogérants de la société « MABLA TRANSIT » SARL

Nom & Prénom: Mme.ROUKIYA ALI DJAMA Adresse: Quartier 2, Boulevard de Gaulle-Djibouti Nom commercial: « CABINET AD CONSULTING » Date & Heure de la Radiation: 25/02/2025 à 11H50 N° d'immatriculation au registre analytique: 22405/A

Objet: RADIATION

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite à la décision du propriétaire de l'entreprise « CABINET AD CONSULTING » en date du 25/02/2025, il a été décidé d'inscrire la mention suivante :

RADIATION:

Madame ROUKIYA ALI DJAMA, propriétaire de l'entreprise « CABINET AD CONSULTING » inscrite au registre de commerce sous le n°22405/A, décide de procéde radiation de l'entreprise à compter du 25/02/2025.